



DELIBERATION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES N° 2023 – 02
Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin à 18 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aléria sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI.

Nombre des membres afférents : 09

Présents : 06

Nombre de membres en exercice : 09

Représentés : 02

Absents : 01

Membres présents : FRATICELLI Ange – Joseph, FABIANI Pascale, MARCADAL Amandine, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, QUERCI Isabelle, SAEZ RICCIARDI Célia

Membres représentés : MACH Charlotte (Pouvoir à MARCADAL Amandine), VOLPI Cristel (Pouvoir à SAEZ RICCIARDI Célia)

Membres absents : ETTORI-MORANDINI Barbara

Date de la convocation : 14 juin 2023

Date d'exécution :

Date de publication :

Objet : Délibération N° CDE-2023-02 - Temps scolaire - Participation d'intervenants extérieurs

Le président rappelle que dans le cadre des projets pédagogiques des établissements scolaires de la commune, plusieurs intervenants extérieurs, rémunérés par la Caisse des Écoles de la commune, apportent, sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale, une contribution qui vient compléter et enrichir les activités obligatoires d'enseignement.

Il expose au comité qu'il conviendrait que la Caisse des Écoles délègue à un prestataire extérieur la charge d'organiser et de coordonner les activités des intervenants extérieurs qu'elle rémunère ; dans cette perspective, il présente le devis établi par Monsieur Denis GODE, auto-entrepreneur, qui se propose d'assurer cette prestation pour un coût annuel de 5 500, 00 € sur une durée de trois années.

Il propose au comité :

- **D'approuver le recours à un prestataire extérieur pour organiser et coordonner les activités des intervenants extérieurs durant le temps scolaire,**
- **De retenir l'offre de Monsieur Denis GODE qui se propose d'assurer cette prestation pour un cout annuel de 5 500, 00 € ;**
- **De l'autoriser à signer le marché correspondant pour une durée de trois années.**

*** * ***

Le comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

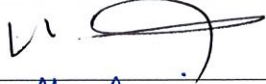

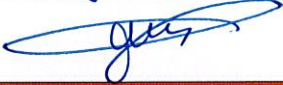




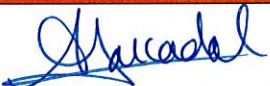
D'approuver le recours à un prestataire extérieur pour organiser et coordonner les activités des intervenants extérieurs durant le temps scolaire,

De retenir l'offre de Monsieur Denis GODE (5 500 €/an X 3 ans);

D'autoriser le président à signer le marché correspondant pour une durée de trois années pour un coût global de 16 500 € ;

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de la caisse des écoles pour 2023 à l'article 611 (chapitre 011), abondé à hauteur de 18 000 €.

Délibération CDE N° 2023 – 02 : Temps scolaire - Participation d'intervenants extérieurs

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI Ange-Joseph Pouvoir à	X				
FABIANI Pascale Pouvoir à	X				
QUERCI Isabelle Pouvoir à	X				
VOLPI Cristel Pouvoir à C. SAEZ RICCIARD	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
RAMAZOTTI Jeanne Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				
ETTORI MORANDINI Barbara Pouvoir à P. FABIANI					
MACH Charlotte Pouvoir à A. MARCADAL	X				 Amandine MARCADAL
MARCADAL Amandine Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président,

Ange-Joseph FRATICELLI

